

Compte rendu de la commission thématique n° 4

Révision du SAGE de l'Automne – version 2



MAÎTRE D'OUVRAGE : SAGEBA

INTITULÉ DE L'AFFAIRE : Révision du SAGE de l'Automne

NOM DU RÉDACTEUR : CÉLINE VIEILLARD

LIEU DE LA REUNION : MORIENVAL

DATE DE LA RÉUNION : 16/01/2012

DATE D'ETABLISSEMENT DU COMPTE-RENDU : 20/01/2012

Nom	Société / organisme / collectivité / unité	E-mail/ téléphone
HAQUIN Benoît	Vice Président de la Communauté de communes Pays de Valois	06 09 92 51 61
DRILLET Philippe	Président du Syndicat des eaux de Bonneuil-en-Valois	06 03 40 13 50
CARON Jacques	Maire de Béthisy-Saint-Martin SAGEBA	03 44 30 77 22
BRIATTE Hubert	Maire de Morienvall Président de la commission locale de l'eau Président du SAGEBA	
DESMOULINS Jean-Pierre	Vice Président de la CCBA Président du Syndicat des eaux de Saintines/St-Sauveur, Maire de Saintines	jp.desmoulins@wanadoo.fr 06 86 68 13 35 03 44 40 97 06
LABONNE Cécile	DREAL Picardie	03 22 82 90 74
DE GUILLEBON Sylvie	Chambre des métiers et de l'artisanat de l'Oise	03 44 23 14 44
HOUDAYEK Olivier	Entente Oise-Aisne	
LOGEREAU Cyril	Conseil Général de l'Oise - Cellule d'Animation Technique pour l'Eau et les Rivières (CATER)	03 44 06 62 95
CLABAUT Thérèse	Maire de Séry-Magneval	03 44 59 04 21 03 44 59 12 00
SIRON Anne	Conseil Régional de Picardie Direction de l'Environnement	asiron@cr-picardie.fr 03 22 97 27 97
GASTON Mathilde	SAGEBA	ingenieurautomne@orange.fr 03 44 88 49 48
MILLAIR Laurent	SAFEGE, Chef de projet	laurent.millair@safège.fr
VIEILLARD Céline	SAFEGE, Ingénieur de projet	celine.vieillard@safège.fr

OBJET DE LA RÉUNION :

Réunion de travail pour définir le scénario tendanciel d'évolution du bassin versant de l'automne d'ici à 2022 concernant la problématique de la maîtrise des écoulements sur le territoire.

Pour mémoire : le scénario tendanciel est le scénario d'évolution sans aucune politique supplémentaire à celles menées actuellement ou en cours de mise en œuvre.

Réunion de travail également sur le scénario alternatif du SAGE pour traiter les problématiques liées aux écoulements.

Laurent MILLAIR a rappelé brièvement la démarche et les objectifs de la révision du SAGE et présente un bilan de la prospective retenue dans la première version du SAGE. Puis il a présenté différentes propositions pour échanger sur le scénario tendanciel pour 2022.

La présentation PowerPoint diffusée en réunion est rappelée en annexe.

Réflexion sur le scénario tendanciel

Aménagements limitant la problématique

Sur Saintines : réalisation, il y a environ 10 ans, de grands bassins de stockage derrière le cimetière suite à un arrêté de catastrophe naturelle « ruissellement et coulées de boue ». Ces bassins sont alimentés par une grosse canalisation et le débit de sorti est maîtrisé.

Sur Séry-Magneval : Suite à des coulées de boue en 1986 et 2000, des aménagements types fossés le long de voies communales ont été réalisés. Il existe également des digues datant d'une trentaine d'années. M^{me} le Maire ne connaît pas l'état de ces digues.

Sur Bonneuil-en-Valois : il existe des ouvrages sur les cours d'eau. Ces ouvrages sont plus ou moins entretenus, les pratiques à leur niveau et leur efficacité ne sont pas connues.

Synthèse : les actions sont à l'échelle des communes et les connaissances également mais il n'y a pas en tendanciel de grands projets de contrôle des écoulements.

Évolution du climat et des précipitations

Synthèse : L'Automne avait auparavant des étiages beaucoup moins sévères. Faute d'étude, nous ne pouvons pas expliquer pourquoi la situation a changé.

Les perturbations de climat déjà rencontrées ces dernières années vont sûrement perdurer, mais a priori il n'y aura pas plus d'évènements exceptionnels. Ce point n'exclut pas toutefois le risque de vivre un événement catastrophique dans la prochaine décennie.

Évolution de la population

M. HAQUIN est d'accord avec l'estimation faite, car même si dans 10 ans cette valeur ne sera pas atteinte, elle le sera plus tard, et il faut le prévoir.

Il a été souligné qu'il existe en effet de nombreux projets qui pourront apporter de l'emploi et donc des personnes à loger : port fluvial, usine éolienne, etc.

Les autres personnes présentes sont également d'accord avec les estimations puisqu'au cours des réunions pour définir les SCOT, la question a été longuement débattue.

Synthèse : l'hypothèse d'un accroissement significatif de la population du bassin versant a été validée (chiffre à préciser avec les données de la Basse Automne).

Évolution de l'occupation du sol : imperméabilisation ?

M^{me} SIRON précise que des techniques agricoles existent afin d'augmenter l'infiltration des eaux sur les terres arables.

M^{me} GASTON précise que certaines nouvelles constructions seront implantées sur des friches existantes et donc n'entraîneront pas de nouvelles surfaces imperméabilisées.

Synthèse : Malgré les efforts, une tendance à la consommation de parcelles fait partie du scénario tendanciel. Ceci va entraîner un potentiel de ruissellements plus fort.

Implantation des nouvelles constructions

A Séry-Magneval : il y a très peu de secteurs disponibles pour de nouvelles constructions car le village est très enclavé (route, voie ferrée, Sainte-Marie, etc.). Les nouvelles habitations envisageables pourront être implantées dans la vallée de manière continue avec les habitations existantes.

A Saintines : il existe beaucoup de contraintes d'ordre réglementaire : Natura 2000, ZICO, ZNIEFF, etc. et le respect de 300 m entre deux communes. Les habitations nouvelles seront implantées dans les dents creuses. Il existe une possibilité d'implantation sur un espace entre la vallée et le coteau. L'objectif de la commune en termes de population est le maintien de ses 5 classes ouvertes.

A Bonneuil-en-Valois : la commune est entrain de réviser son PLU. Il y aura peut-être des extensions du village vers les coteaux, car le village se situe en fond de vallée. Mais ceci va entraîner du déboisement.

A Béthisy-Saint-Martin : il existe peu de projets, car il n'y a pas de souhait de devenir « un village dortoir ».

La pression du logement du fait de l'augmentation potentielle des emplois pourrait obliger les communes à recevoir plus de personnes par rapport à ce qui est prévu.

Synthèse : à cette réunion, seuls des représentants de communes de fond de vallée sont présents. Pour ces communes, l'installation de nouvelles constructions pourra se faire au



niveau des dents creuses, à côté de constructions existantes et pas à proximité des cours d'eau. De plus, en cas de pression immobilière, les communes présentes sur les plateaux et notamment les communes déjà importantes pourront accueillir les nouveaux habitants d'une manière préférentielle. Ceci est à confirmer avec les communes concernées. Une urbanisation plus forte des plateaux pourrait conduire ainsi à des volumes ruisselés plus importants vers les fonds de vallées.

Quelles actions sur les terres arables ?

Il y en a eu quelque unes dans le cadre du contrat rural. Il y a peu de mesures agro-environnementales car le bassin versant de l'Automne n'est pas ouvert aux aides européennes.

Les bandes enherbées ne sont obligatoires qu'au bord des cours d'eau (dans ce cas, elles jouent plus leur rôle en termes de qualité de l'eau et retenue des polluants qu'en termes de ralentissement et infiltration des volumes ruisselés).

Synthèse : la mise en place d'actions sur les terres arables n'est pas dans la tendance actuelle et ne semble pas être dans la tendance des 10 années à venir.

Quelles actions sur les zones urbaines ?

A Saintines : il n'existe pas de réseau d'eaux pluviales. Des décanteurs sont mis en place lorsque des travaux sont réalisés dans les réseaux. Le PLU impose la gestion à la parcelle des eaux de pluie (pour les nouvelles constructions) mais sans objectif chiffré.

M. LOGEREAU précise qu'il n'y a aucun schéma directeur d'eaux pluviales sur le département.

M. HAQUIN souligne qu'un schéma directeur d'eaux pluviales est une étude lourde financièrement pour une commune ou une communauté de communes. Pendant l'élaboration du schéma directeur d'assainissement des eaux usées et/ou du zonage d'assainissement, des études simples sur le pluvial sont souvent demandées, mais les projets sont trop chers pour être mis en place. La taxe eaux pluviales est mal considérée par les administrés.

Synthèse : la gestion des eaux pluviales pour les nouvelles constructions (habitations ou entreprises) devient une recommandation courante. Cependant, il manque des objectifs de rejet et des actions à des échelles plus vastes que la parcelle (rue, quartier). La situation ne va que peu évoluer en scénario tendanciel.

Ouvrages ou projets pouvant générer un risque supplémentaire ?

M^{me} CLABAUT souligne qu'il existe la problématique de création d'étangs sauvages. La plupart de ces étangs sont implantés en bordure de cours d'eau et en dérivation. Des citoyens lui ont signalé que le cours d'eau était moins haut.

A Saintines : un ouvrage de moulin menace de céder.



M. LOGEREAU s'interroge sur la présence de merlons le long des cours d'eau.

M^{me} GASTON répond que le diagnostic des cours d'eau sera réalisé dans le cadre de l'élaboration du PPRE 2013-2017. Pour l'instant, elle a uniquement connaissance d'un merlon créé suite au creusement d'un étang, sachant qu'il en existe certainement beaucoup d'autres.

L'étang de Wallu a des risques de rupture en cas d'augmentation du niveau d'eau car ses digues sont anciennes, plantées de gros arbres de hautes tiges et l'ouvrage n'est pas manœuvrable. De plus, en cas de rupture, il libérerait ses sédiments contaminés.

Des actions de déboisements peuvent également augmenter les risques de ruissellements et coulées de boues.

Synthèse : d'ici 2022, la tendance semble être à l'augmentation des ouvrages ou projets pouvant générer un risque supplémentaire, comme : les étangs sauvages, la rupture d'ouvrage par manque de gestion et le déboisement.

Réflexion sur le scénario alternatif

Tous les membres de cette commission sont d'accord sur le fait que les coulées de boues sont plus contraignantes que les inondations des cours d'eau. Ainsi, la priorité est donnée dans la réflexion à la gestion des ruissellements et coulées de boues.

Gestion des eaux pluviales

Il y a une méconnaissance des problématiques et des solutions (au niveau technique et financier) liées aux eaux pluviales par les élus.

Le SAGE pourrait créer des fiches pratiques de communication auprès des élus. Certaines pourraient être reprises dans les PLU. Ces fiches présenteraient en outre des exemples d'aménagements possibles pour l'infiltration des eaux à la parcelle mais également dans les lieux publics (square, parc de jeux, places, etc.) et au niveau des voiries (noues, etc.).

M^{me} DE GUILLEBON suggère, à la suite de l'information des élus sur les techniques existantes d'infiltration des eaux de pluies en milieu urbain, la réalisation d'une formation des artisans du bâtiment à ces mêmes techniques, afin que des entreprises locales puissent réaliser les travaux.

M. DESMOULINS propose d'inscrire dans les PLU des objectifs quantifiés de rejets pour la gestion à la parcelle des eaux pluviales.

M. LOGEREAU suggère de réaliser un schéma directeur des eaux pluviales à l'échelle du bassin versant, traitant des problématiques qualité et quantité. Ce schéma pourrait également permettre d'informer les élus sur la problématique eaux pluviales et les solutions existantes.

Se posent donc les questions : qui paye et qui porte l'étude ?

Le SAGEBA a le bon périmètre, et a une compétence d'études sur le territoire.

Compte tenu des données existantes dans chaque commune, de l'étude du BRGM de 2006 et de l'étude en cours du BRGM consistant à une mise à jour de la carte géomorphologique du département, le schéma directeur des eaux pluviales pourraient être une synthèse des données existantes.

Ce schéma directeur des eaux pluviales devra traiter les problématiques d'eaux pluviales urbaines et agricoles.

Problématique des ruissellement/coulées de boues

M. LOGEREAU souligne que les aménagements réalisés dans le passé (notamment les bassins) traitent des conséquences mais pas des causes, il faut s'occuper des causes à l'échelle de la parcelle ou d'un ensemble de quelques parcelles.

Il est nécessaire d'augmenter les connaissances sur les coulées de boues à l'échelle du bassin versant. Une cartographie des risques pourrait être établie. Elle permettra de localiser les secteurs où des aménagements sont nécessaires, tels que des pièges à sédiments, le retour à des terres en jachères plutôt que des cultures, etc.

Problématique du déboisement

Les PLU pourraient être plus contraignants sur ce sujet, notamment en précisant des pourcentages maximum de déboisement en une fois.

La demande de reboisement directement après déboisement n'est pas vraiment une solution contre le ruissellement car il y aura une absence de retenue des eaux pendant les années où les arbres sont trop jeunes.

Un accompagnement de la gestion forestière de l'ONF pourrait être une solution.

Gestion des zones humides

Les zones humides ont un rôle de rétention des eaux important. Ces zones humides utiles sont proches des cours d'eau mais peuvent aussi être sur les plateaux.

L'étude en cours d'identification des zones humides en a localisé dans les bois sur les plateaux. Toutefois, elles ne seront pas cartographiées car l'étude porte seulement sur les zones humides liées aux cours d'eau. Une mauvaise gestion forestière pourrait détruire ces zones humides.

Gestion de la problématique débordement des cours d'eau

La présence de merlons le long des cours d'eau pourrait être problématique. Les investigations de terrain permettant l'élaboration du futur PPRE du SAGEBA pourront permettre de localiser les merlons sur le bassin versant.

Les étangs et en particulier ceux à travers les cours d'eau ou en dérivation peuvent poser des problèmes. Toutefois, il manque un inventaire exhaustif de ces étangs. Cet inventaire ne sera pas réalisé dans le cadre de l'élaboration du futur PPRE du SAGEBA, juste une pré-

localisation lorsque ceux-ci seront clairement identifiable lors de la phase terrain du diagnostic des cours d'eau. Ainsi, le SAGE pourrait lancer une étude de connaissance des étangs qui les localiseraient et les caractériseraient : présence ouvrage, digue, état, usage, utilité actuelle, etc.

Il est rappelé l'absence de connaissances sur l'état des ouvrages hydrauliques des vallées et le risque qu'ils pourraient présenter. Un diagnostic complémentaire des ouvrages, de leur état, de leurs fonctions et leur gestion actuelle et au final du risque représenté par ces derniers pourrait permettre d'envisager des actions ultérieures. A ce titre, l'étang de Wallu aurait une place centrale dans le diagnostic. Remarque : ce diagnostic pourrait être couplé à une réflexion étendue sur la continuité des cours d'eau et les possibilités d'améliorer cette dernière.

Synthèse des propositions :

- Améliorer les connaissances du territoire sur les différentes problématiques :
 - Eaux pluviales avec un schéma directeur des eaux pluviales urbaines et agricoles ;
 - Cartographie des risques de coulées de boues ;
 - Étude de caractérisation des étangs.
- Informer les élus et les artisans locaux sur les techniques existantes d'infiltration des eaux de pluies en milieu urbain ;
- Rendre les PLU plus contraignants concernant :
 - les débits de rejets des eaux pluviales ;
 - l'exploitation forestière.
- Réaliser un accompagnement de la gestion forestière ?
- Gestion des zones humides ?